

RANDO' BUS

LES PAYSAGES DU GRAND SITE ACCESSIBLES
EN TRANSPORT EN COMMUN !

Lodève



Baume
Auriol



Cirque de
Navacelles



Lodévois
& Carzac
TOURISME
AU CŒUR DES GRANDS SITES

liO



Les transports de Ma Région



© Office de Tourisme Lodévois & Larzac - Vue sur la Baume Auriol

Réalisation : Corentin Le Roux / Léna Faury / mise à jour 2026

Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles

30bis route du Pont de la Croix 30120 LE VIGAN

contact@cirquenavacelles.com

04 99 54 27 03

www.cirquenavacelles.com

Version travaillée en partenariat avec :

- L'Office de Tourisme Lodévois & Larzac

- Hérault Transport et la Région Occitanie

Crédits 1^{ère} et dernière de couverture :

© Léna Faury & Chloé Camérola + photos créditées dans le livret

© Office de Tourisme Lodévois & Larzac

Fonds de carte :

©Institut national de l'information géographique et forestière - IGN SCAN25



Lodévois
& Larzac
TOURISME
AU CŒUR DES GRANDS SITES



Hérault
Transport



Sommaire

- 1** Le bus Lodève - Baume Auriol :
pour aller au Cirque de Navacelles ou ailleurs... p. 4
- 2** Les préparatifs p. 6
- 3** Les itinéraires Rando'bus p. 10
 -  1. PR du Camin Farrat p. 10
 -  2. PR du Cirque du Bout du monde p. 12
 -  3. Balcons du Cirque du Bout du monde jusqu'à Soubès p. 14
 -  4. De La Vacquerie à Lodève par le GR7® p. 16
 -  5. PR de Notre-Dame-de-Parlatges p. 18
 -  6. Petite Traversée du causse du Larzac p. 20
 -  7. PR des Rajols p. 22
 -  8. PR Causses et gorges de la Vis (aller-retour) p. 24
- 4** Pour aller plus loin p. 26
Carte du Grand Site, coordonnées des Offices de Tourisme,
les navettes en cœur de site

Le bus Lodève

Baume Auriol

pour aller au
Cirque de Navacelles
ou ailleurs...

1

Durant la période estivale, un bus au départ de la gare routière de Lodève relie les communes du causse du Larzac méridional, jusqu'au belvédère de la Baume Auriol, en surplomb du Cirque de Navacelles.

Depuis les arrêts desservis, plusieurs randonnées sont accessibles et adaptées aux envies de chacun.

Dans ce livret, retrouvez les randonnées qui vous permettront de découvrir les richesses du territoire et de ses paysages grandioses !



Pour chaque randonnée, retrouvez des informations relatives à la difficulté, ainsi qu'à la durée et au dénivelé de l'itinéraire.

Niveaux de difficulté des randonnées :



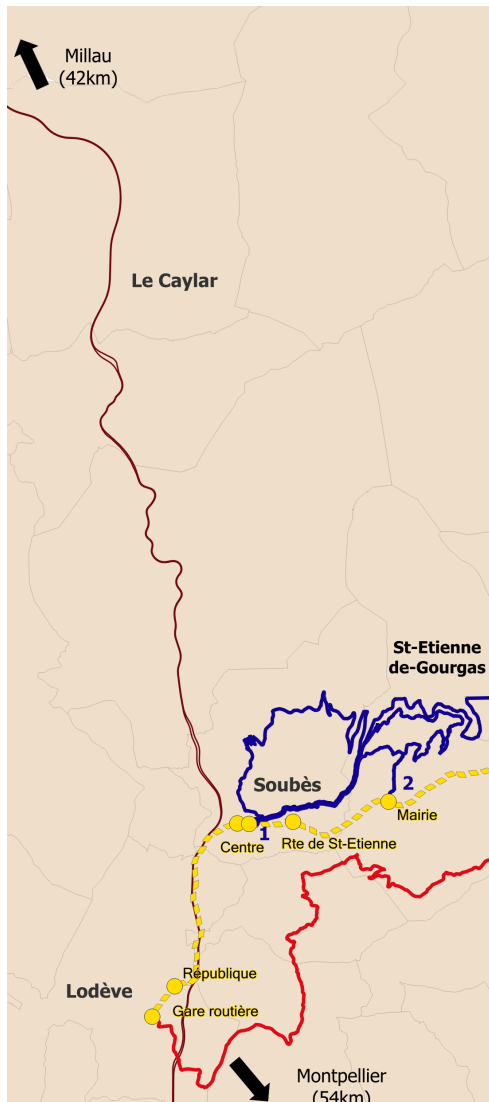
Facile



Moyen



Difficile



Horaires de la ligne 679
Lodève - Baume Auriol*

<https://www.herault-transport.fr/lignes-regulieres>

* Correspondance avec Montpellier
(ligne 661-681)

Embarquez à bord de la ligne estivale n°679 Lodève - Baume Auriol, et découvrez le causse du Larzac, ses contreforts et le Cirque de Navacelles en combinant transports en commun et randonnée !



La période et les horaires de circulation pouvant varier d'un été à l'autre : rapprochez-vous de l'Office de Tourisme Lodévois & Larzac pour les informations sur l'année en cours.

**Lodévois
& Larzac**
TOURISME
AU CŒUR DES GRANDS SITES

7 Place du Rialto
34700 LODÈVE
www.tourisme-lodevois-larzac.fr
+33 (0)4.67.88.86.44

Les préparatifs

2

Connaître la réglementation
et les bons comportements
à adopter lors d'une randonnée



Avant de partir

Les itinéraires proposés ici sont des **randonnées**.
Il est donc important de se préparer et de partir
avec l'équipement adéquat :

- Chaussures fermées
- Protection solaire (chapeau, lunettes, crème solaire)
- Eau et nourriture en quantité suffisante
- Vêtement imperméable
- Téléphone chargé
- Carte IGN / topoguide pour se repérer

Pendant ma rando

Les sites que vous vous apprêtez à découvrir sont des **espaces naturels fragiles** et à préserver. Durant votre randonnée, veillez à **adopter les bons comportements** qui vous permettront en plus d'observer la faune et la flore !



SUIVRE LES SENTIERS BALISÉS ----->

Pour ne pas se mettre en danger et pour respecter les milieux naturels. Les chemins sont souvent escarpés et le réseau téléphonique n'est pas toujours disponible dans les Gorges de la Vis, rester sur les sentiers balisés est donc un gage de sécurité (alerte des autres randonneurs, itinéraire défini et entretenu). De plus, le piétinement dégrade très rapidement les sols et il faut de nombreuses années pour qu'une sente se reforme naturellement.

Pourquoi cette réglementation ?

Les espaces appartiennent à des collectivités ou des propriétaires privés : rester sur les sentiers, c'est respecter le travail agricole des habitants / habitantes et permettre à la faune et la flore de s'épanouir dans des milieux fragiles où la couche de sol est mince et facilement endommageable.



EMPORTER SES DÉCHETS AVEC SOI -----o

Pour ne pas perturber les milieux. Règle de bon sens : on ne laisse aucun déchet dans la nature. De nombreux bacs de tri sont présents à proximité des parkings aux deux belvédères et dans les villages du Grand Site. Ici, pas de « petites poubelles » : hors période touristique, il y a très peu d'habitants au cœur du site. Il est donc primordial de ne pas démesurer tous les aménagements juste pour quelques mois.

Par exemple, sur les causses, la flore est habituée à un sol pauvre : l'enrichir avec un apport organique (pelures de fruits par exemple), c'est modifier la nature du sol et donc de ses habitants (les plantes et toute la chaîne animale qui en dépend).

Même les déchets dits « biodégradables » ne sont pas à jeter dans la nature: ils mettent du temps à se décomposer et peuvent perturber l'équilibre de la faune (introduction d'espèces non locales) et du sol (modification du milieu).



INTERDICTION D'ALLUMER UN FEU -----o

Pour éviter tout risque d'incendie dans nos secteurs fortement soumis à la sécheresse. Le risque d'incendie peut amener à une fermeture de massif par arrêté préfectoral. Pensez à consulter la météo des forêts (<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>) et les cartes de vigilance incendie mises à jour quotidiennement sur les sites des préfectures Gard / Hérault. Interdiction d'allumer un feu (même cigarette) à moins de 200 mètres de landes, bois et garrigues.

Au-delà du risque incendie, un feu de camp dégrade fortement et durablement les sols et la flore du site et constitue un dérangement pour la faune sauvage.

La cardabelle (*Carina acanthifolia*) est une espèce protégée !



PAS DE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ -----o

Pour avoir le plus faible impact possible sur les milieux. Que ce soit la faune, la flore, les minéraux ou les fossiles, il est interdit de cueillir, récolter ou déplacer un spécimen (vivant ou mort).

Les espèces sont pour la plupart protégées et la beauté du site est due à ses qualités écologiques, géologiques et paysagères : ne rien bouleverser, c'est pérenniser cette diversité et cette richesse. Privilégier les photos qui constituent des souvenirs durables !

L'ensemble du territoire est concerné par des zones Natura 2000 qui ont été désignées comme telles pour leur richesse biologique.

L'atteinte à une espèce protégée est un délit pouvant être puni de 150 000 € d'amende et de 3 ans de prison (cueillette, dégradation, perturbation).



RESPECTER LA TRANQUILITÉ DES LIEUX -----o

Pour ne pas perturber la faune. Les espèces animales qui vivent dans ces espaces sont sensibles au dérangement, particulièrement en journée où nombre d'entre elles se reposent aux heures les plus chaudes.

Les nuisances perturbent leur rythme biologique et peuvent les mettre en péril.

En plus de ne pas effrayer les espèces, respecter la quiétude des milieux augmente vos chances d'observer la faune. Ouvrez l'œil !

Randonnée et élevage

Ici, l'élevage est partout, et le dérangement des troupeaux (chèvres, brebis, vaches, chevaux) est à éviter pour **ne pas perturber le travail des éleveurs/éleveuses**, pour favoriser la quiétude des troupeaux et ainsi permettre le maintien des paysages agropastoraux remarquables.

Les **chiens de protection** ou patous (désigne la race Montagne des Pyrénées) possèdent un instinct de protection utilisé pour le gardiennage des troupeaux. Élevés dès leur plus jeune âge avec les brebis, ces chiens les gardent, les conduisent et les protègent contre les prédateurs. Ils peuvent se montrer agressifs s'ils sentent le troupeau menacé.

Lorsque vous traversez des zones de pâtures, **veillez à bien refermer les portillons après votre passage**, et si vous croisez un troupeau, contournez-le au maximum et ne vous approchez pas.



QUE FAIRE SI JE RENCONTRE UN CHIEN DE PROTECTION ?

Règles à respecter si le patou vient à votre rencontre.

Parlez-lui calmement pour le mettre en confiance quand il s'approche de vous. Cela vous donne également une contenance si vous avez peur.

Éloignez-vous lentement et calmement du troupeau.

Exceptionnellement, sortez du sentier de randonnée officiel et contournez très largement le patou.

Si le chien vous suit, **ignorez-le**. Ces chiens peuvent vous suivre jusqu'à ce qu'ils vous considèrent assez loin du troupeau.

Ne paniquez pas.

Les chiens ressentent votre peur et s'en méfient énormément.

Restez calme et faites des mouvements lents et non agressifs. Ne courez pas, ne criez pas, n'agitez pas vos bras, ne lui jetez pas d'objets, ne le menacez pas avec vos bâtons, etc. . . La plupart du temps, il vient uniquement vous identifier.

Si le chien se montre amical, **ne le caressez pas**, ne le prenez pas en photo et ne lui donnez pas à manger : il pourrait mal interpréter vos intentions.

Si vous êtes avec votre chien de compagnie, tenez-le en laisse et **laissez le chien de protection s'en approcher** pour qu'ils se sentent et fassent connaissance.



© Léna Faury

112

N°URGENCE
EUROPÉEN

15

SAMU

Situation de détresse vitale
(malaise, chute et traumatisme grave,
brûlure, hémorragie, intoxication,...)
Pour obtenir un avis médical
(permanence de soin)

18

SAPEURS-
POMPIERS

Situation de péril
(incendie, accident corporel,
accident routier,...)

17

police

Infraction
(agression, vol, violence,
accident routier)

114

URGENCE
SMS

Malentendants, sourds ou
situation de violence



SURICATE
TOUS SENTINELLE DES SPORTS DE NATURE

Soyez acteur de la qualité de vos sites !
Suricate permet de signaler les problèmes
que vous rencontrez quand vous pratiquez
une activité de pleine nature.
Une erreur de balisage, un panneau
défectueux, un problème de pollution, un
besoin de sécurisation...
Remplissez le formulaire, localisez le problème
et envoyez !

Votre signalement sera
traité par le réseau
Suricate animé par le Pôle
ressources national des
sports de nature (Ministère
chargé des Sports).



sentinelles.sportsdenature.fr



Village-départ :

Soubès



Boucle de
12,6 km



4h30



D+ : 519 m

Cazelle des Coutelles, Soubès

© Hérault Tourisme

1. PR du Camin Farrat

Bois des Coutelles, corniche du Larzac
et Cirque du Bout du monde

1. Depuis l'arrêt de bus «Soubès - centre», emprunter le *Chemin vieux* puis *La Coural* jusqu'à la mairie. Prendre le PR (balisage jaune) par le chemin du Suberbet et monter par la draille. À l'intersection avec le GR® de Pays *Tour du Larzac Méridional* (balisage jaune/rouge), prendre à gauche sur 300 m.
2. Après avoir dépassé la source et les anciennes mines, bifurquer à droite sur le PR et monter les lacets jusqu'à la piste forestière.
3. Traversez la piste et atteignez le point culminant de la randonnée sur la corniche du causse du Larzac.
4. Suivez la piste en pente douce vers l'est jusqu'au kilomètre 7,4. À l'intersection, prenez à gauche jusqu'à une citerne.
5. De la citerne, surplombez le Cirque du Bout du monde et redescendez vers Soubès par le GR® de Pays *Tour du Larzac Méridional* (balisage jaune/rouge).



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 10 minutes environ, et descendez à l'arrêt « Soubès - centre » pour cette randonnée.

Horaires & infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :
www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Retrouvez ce parcours

sur votre mobile :

www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/randonnee-du-camin-farrat



Hérault
Transport



Village-départ :

St-Etienne-de-Gourgas



Boucle de
10 km



3h30



D+ : 450 m

Cirque du Bout du Monde, Gourgas
© Hérault Tourisme

2. PR du Cirque du Bout du Monde

Contreforts du Larzac, Cirque du Bout du monde
et hameau de Gourgas

1. Depuis l'arrêt de bus «St-Etienne-de-Gourgas - Mairie», emprunter le Chemin de la Doumerguerie sur 1km.
2. Au bout du chemin, prendre à gauche après le pont et suivre le balisage jaune en passant devant le château. De là, suivre le circuit Cirque du Bout du Monde sur 1,4km jusqu'à l'intersection avec la Voie Romaine.
3. Prendre à droite sur 1,3km en direction du Cirque du Bout-du-Monde.
4. En arrivant sur la piste, passer la citerne DFCl et prendre le sentier à droite en longeant les corniches jusqu'à La Roque.
5. Au hameau de La Roque, poursuivre sur la piste à droite pendant 600m avant de quitter la piste par un sentier qui serpente entre les pins.
6. Continuer de descendre vers le hameau par la piste en suivant le balisage jaune jusqu'au point **2**. De là, rejoindre l'arrêt de bus par le chemin de la Doumerguerie emprunté à l'aller.



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 10 minutes environ, et descendez à l'arrêt « St-Etienne-de-Gourgas - Mairie » pour cette randonnée.

Horaires & infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :
www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Retrouvez ce parcours
sur votre mobile :

[www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/
randonnee-du-cirque-du-bout-du-monde](http://www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/randonnee-du-cirque-du-bout-du-monde)





Village-départ :

St-Pierre-de-la-Fage



Aller simple
de 9,2 km



3h00



D+ : 91 m
D- : 486 m

Cirque du Bout du Monde

© OT Lodévois & Larzac

3. Balcons du Cirque du Bout du Monde jusqu'à Soubès

Découvrez un des plus beaux tronçons du GR® de Pays - Tour du Larzac Méridional.

1. Depuis l'arrêt de bus «St-Pierre-de-la-Fage - Eglise», suivre le GR® de Pays Tour du Larzac Méridional (balisage jaune/rouge) sur 2,7km jusqu'au hameau de la Roque.

Présence possible de troupeaux et de chiens de protection.

2. Au carrefour de la croix, continuer en face sur la piste pendant 250m puis bifurquer à gauche sur le sentier surplombant le cirque.

3. Suivre le sentier sur 2km. En débouchant sur la piste, prendre à gauche, dépasser la citerne DFCI, puis reprendre le sentier à gauche.

4. Descendre par le sentier « Camin Farrat » sur 3km jusqu'au village de Soubès.

5. Traverser le village et rejoindre l'arrêt de bus «Soubès - centre» qui se trouve sur la RD25 avant le pont.



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 20 minutes environ, et descendez à l'arrêt «St-Pierre-de-la-Fage - Eglise» pour cette randonnée.

Au retour, prenez la navette en sens inverse depuis l'arrêt «Soubès - centre»

Horaires
& infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :

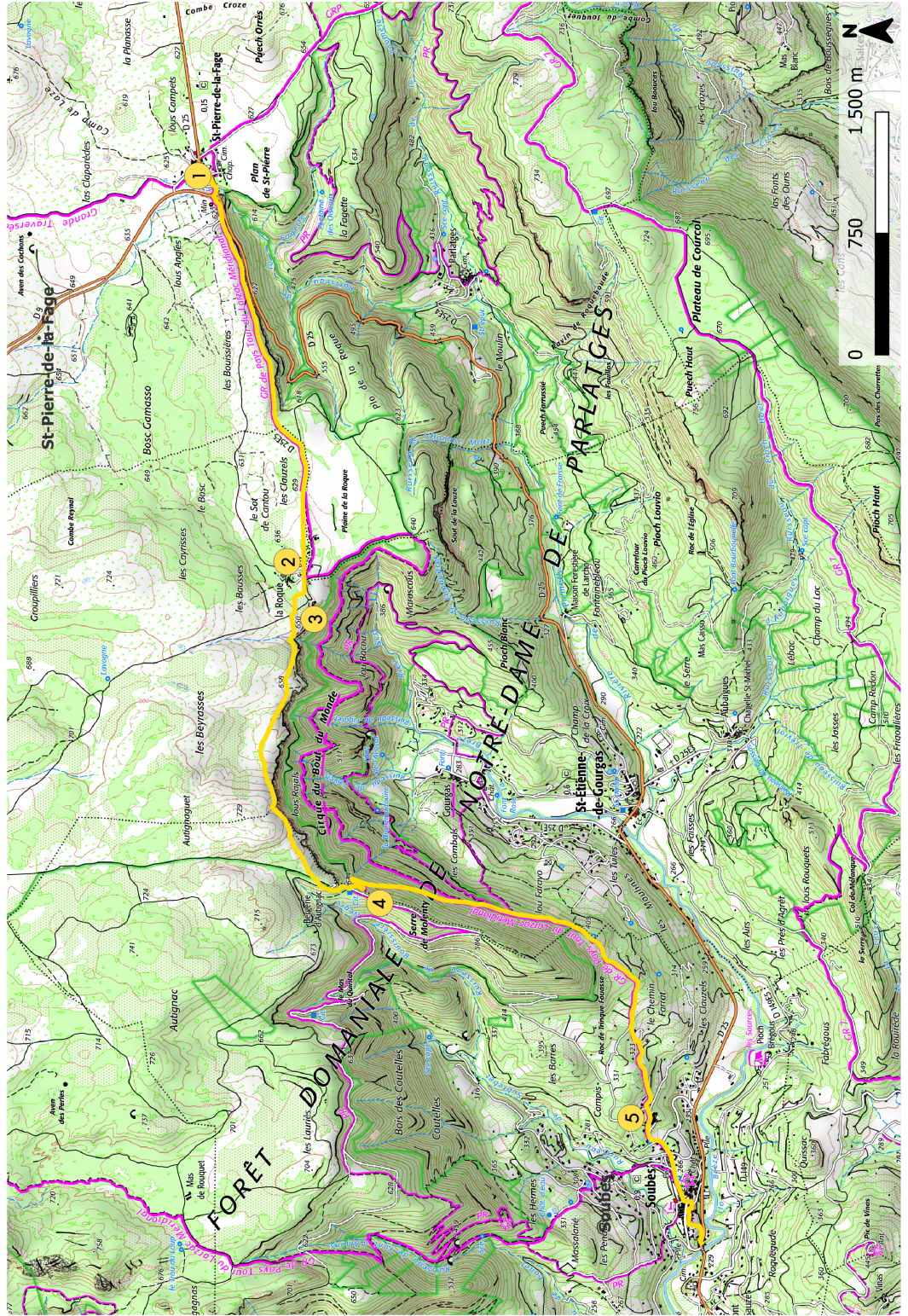
www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Retrouvez ce parcours sur votre mobile :

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/1168971-balcons-du-cirque-du-bout-du-monde-jusqu-a-soubes>





St-Pierre-de-la-Fage

Bosc Comasso

St-Etienne-de-Gourgas

NOTRE-DAME DE PARLATGES

FORÊT DOMANIALE

Plateau de Croichol

Soubès

1 2 3 4 5

1 500 m

0 750 1 500 m

la Planasse

Combe de la Fage

les Bourassières

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

les Bourassières

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de Cantou

la Roque

les Bouscasses

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque

le Sot de la Roque



Village-départ :

La-Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries



Aller simple
de 24,7 km



7h30



D+ : 540 m
D- : 997 m

Village de Fozières

© Mairie de Fozières

4. De La Vacquerie à Lodève par le GR7®

Découverte d'une portion du GR7® entre vallées, plateaux et forêts.

1. Depuis l'arrêt de bus «La Vacquerie - Centre», marcher jusqu'à l'église et prendre la ruelle à droite pour suivre le GR7® (balisage blanc/rouge) jusqu'à la bergerie, puis prendre à droite.
2. À l'intersection au Col du Jouquet, suivre le GR7® et continuer sur la piste forestière pendant 3,6km puis prendre le sentier forestier sur la droite. Continuer en suivant le balisage blanc/rouge jusqu'au Col de Mélanque.
3. Au col, continuer à droite sur 400m puis à gauche en suivant le GR7®. Continuer sur 2,8km jusqu'au village de Fozières.
4. Traverser le village de Fozières, et continuer jusqu'à Soumont (3,6km).
5. Face à la mairie, prendre à droite sur 400m, puis suivre le GR7® à gauche (chemin de Fignols).
6. Au bout du chemin, prendre la route à droite sur 50m, puis continuer à suivre le GR7® jusqu'à Lodève (2,5km).



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Pour cette randonnée, embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 25 minutes environ, et descendez à l'arrêt «La-Vacquerie - Centre».

Horaires & infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :

www.herault-transport.fr/lignes-regulieres

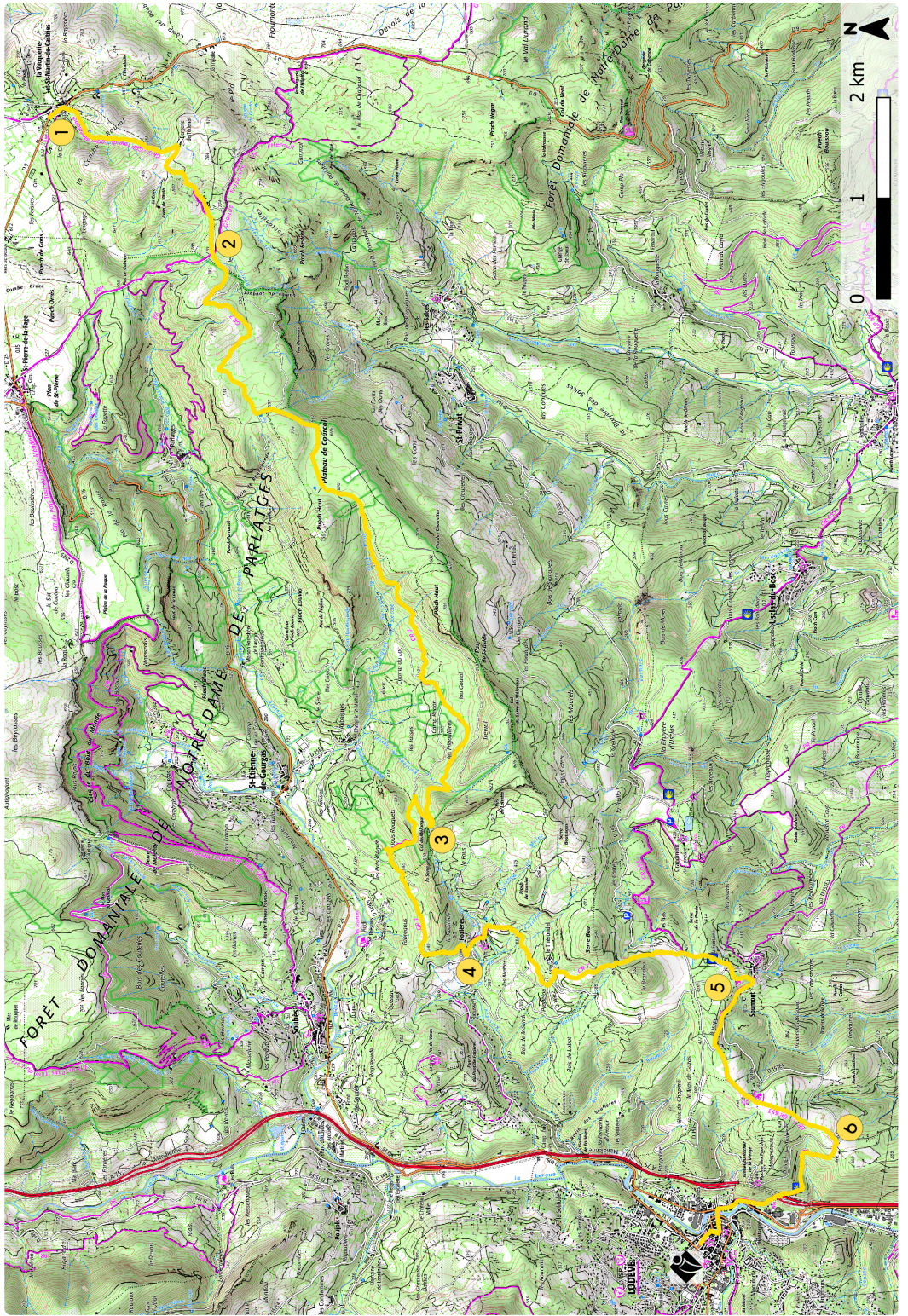


Retrouvez ce parcours sur votre mobile :

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/1172827-de-la-vacquerie-a-lodeve-par-le-gr7>



Hérault Transport



FORET DOMANIALE DE NOTRE-DAME DE PARLATGES

Forêt Domaniale de Notre-Dame

DE PARLATGES

NOTRE-DAME

1

2

3

4

5

6





Village-départ :

La-Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries



Boucle de
14,5 km



5h00



D+ : 493 m

Hameau de Parlatges,
niché en fond de vallée

© CCLL

5. PR de Notre-Dame-de-Parlatges

Sentier à la découverte de la vallée
et du hameau de Parlatges.

1. Depuis l'arrêt de bus «La-Vacquerie - Centre», passer devant la mairie et emprunter la ruelle du causse, sur la droite.
Prendre à nouveau à droite et continuer sur le chemin balisé (jaune) sur 2km.
2. Au carrefour, prendre la piste en direction de Parlatges sur 100m puis bifurquer sur le sentier à droite. Continuer jusqu'à remonter sur la piste par les lacets.
3. Suivre la piste et le balisage jusqu'au hameau de Parlatges. En arrivant à la route goudronnée, continuer à descendre jusqu'à la chapelle (3km).
4. Traverser le hameau, et emprunter le sentier en montée puis la piste jusqu'au Pas de Cabane (4km).
5. Prendre la piste à droite sur 1km, puis au carrefour, prendre à gauche sur le GR7® (balisage rouge/blanc) pour rejoindre La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries.



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 25 minutes environ, et descendez à l'arrêt « La-Vacquerie - Centre » pour cette randonnée.

Horaires & infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :

www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Retrouvez ce parcours
sur votre mobile :

[www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/
randonnee-de-notre-dame-de-parlatges](http://www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/randonnee-de-notre-dame-de-parlatges)



Hérault
Transport



Village-départ :

St-Maurice-Navacelles



Aller simple
de 9,8 km



3h30



D+ : 143 m

Vue du causse du Larzac
depuis le GR7®

© SmGSN

6. Petite traversée du causse du Larzac

De St-Maurice-Navacelles à La Vacquerie, un aperçu des étendues caussenardes.



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 35 minutes environ, et descendez à l'arrêt «St-Maurice-Navacelles - centre bourg» pour cette randonnée.

Au retour, prenez la navette à La-Vacquerie - Centre.

1. Depuis l'arrêt de bus «St-Maurice-Navacelles - Centre bourg», suivre le GR7® (balisage blanc/rouge) le long de la D152 puis prendre à gauche après 2,7km vers Les Besses.
2. Au hameau des Besses, suivre le GR7® et prendre le petit chemin à gauche entre les maisons.
3. Poursuivre sur 3km jusqu'à la route. De-là, faire 50m sur la droite, traverser la route et prendre la deuxième piste en suivant le balisage.
4. Continuer sur le chemin, puis sur la petite route goudronnée pendant 3km, jusqu'à arriver au village de La-Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries.
5. L'arrêt de bus se trouve à l'entrée du village, en face de la mairie et du mémorial.

Horaires & infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :

www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Retrouvez ce parcours
sur votre mobile :

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/1172960-petite-traversee-du-causse-du-larzac>



Hérault
Transport



Village-départ :

St-Maurice-Navacelles



Boucle de
14 km



4h30



D+ : 248 m

Les Gorges de la Vis et les
Cévennes depuis le PR des Rajols

© SmGSN

7. PR des Rajols

Corniches des gorges de la Vis
et cause du Larzac

1. Depuis l'arrêt de bus «St-Maurice-Navacelles - Centre bourg», se rendre au parking derrière la médiathèque. De là, suivre le GR® de Pays Tour du Larzac Méridional (balisage jaune/rouge) en direction du sud-est jusqu'au Ranquet.
2. Au Ranquet, prendre à droite le sentier PR (balisage jaune) jusqu'au Mas de Gay (km8).
3. Poursuivre en bord de route sur 500m et bifurquer à gauche en suivant toujours le balisage jaune.
4. Au croisement avec la RD25, longer la route jusqu'à la croix puis prendre la piste à gauche pour continuer sur le PR.
5. À l'embranchement avec la D152, prendre à droite pour revenir à St-Maurice-Navacelles.



Retrouvez ce parcours
sur votre mobile :

[www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/
randonnee-des-rajols](http://www.tourisme-lodevois-larzac.fr/annuaire/randonnee-des-rajols)



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 35 minutes environ, et descendez à l'arrêt «St-Maurice-Navacelles - centre bourg» pour cette randonnée.

Horaires & infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B *La Draille* dessert les communes du causse.

Horaires et informations :

www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Hérault
Transport



Village-départ :

St-Maurice-Navacelles



Aller-retour
de 18 km



6h00



D+ : 515 m

Hameau de Navacelles

© Otus Production

8. PR Causses et gorges de la Vis

Découverte du causse du Larzac
et du Cirque de Navacelles

1. Depuis l'arrêt «Centre-bourg», longer la RD25 sur 200m puis prendre le chemin à droite et continuer tout droit jusqu'au début du chemin (balisage jaune).
2. S'engager sur le chemin bordé d'arbres débouchant sur les paysages agropastoraux du causse du Larzac.
3. Poursuivre en suivant le balisage jaune.
4. Au croisement avec la piste, prendre à droite sur 1,4km jusqu'à la route, puis prendre à gauche en longeant le route sur 1km jusqu'à la Baume Auriol.
5. Prendre le sentier du facteur jusqu'au hameau de Navacelles.
6. Une fois le hameau de Navacelles exploré, reprenez le même chemin qu'à l'aller pour retourner à St-Maurice-Navacelles.

Itinéraire long : En fonction de la période, possibilité d'un aller simple entre St-Maurice et Navacelles, avec retour en navette. Veillez à refermer les portillons après vous pour ne pas laisser s'échapper les troupeaux.



Retrouvez ce parcours
sur votre mobile :

<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/1172972-pr-causse-et-gorges-de-la-vis-aller-retour>



Venir en navette

En période estivale, profitez des navettes reliant Lodève et St-Maurice-Navacelles.

Pour cette randonnée, embarquez à la gare routière de Lodève (place de la République), pour un trajet de 35 minutes, et descendez à l'arrêt «St-Maurice-Navacelles - centre bourg»

Horaires
& infos



Hors période estivale, la ligne régulière n°698.B La Draille dessert les communes du causse.

Horaires et informations :

www.herault-transport.fr/lignes-regulieres



Hérault
Transport

Pour aller plus loin...

4

La carte du Grand Site

Pour les randonnées situées **au coeur du Grand Site du Cirque de Navacelles**, reportez-vous à la carte disponible en ligne www.cirquenavacelles.com/randonnees-activites-de-pleine-nature ou en format papier dans les Offices de Tourisme Lodévois & Larzac et Sud Cévennes.



**Lodévois
& Larzac**
TOURISME
AU CŒUR DES GRANDS SITES

Office de Tourisme
Lodévois & Larzac

7 place du Rialto
34700 LODÈVE

☎ +33 (0)4 67 88 86 44

🌐 www.tourisme-lodevois-larzac.fr

@ tourisme@lodevoisetlarzac.fr

**Bureau d'information
touristique saisonnier**

Belvédère de la Baume Auriol
34520 Saint-Maurice-Navacelles

+33 (0)4 67 88 86 44

Mai - juin - septembre : week-ends et fériés

9h30 - 13h00 / 14h00 - 17h00

Juillet - août : tous les jours

9h30 - 13h00 / 14h00 - 17h00

**Sud
Cévennes**
RENCONTRE SAUVAGE

Office de Tourisme
Sud Cévennes

Place du marché 30120 LE VIGAN
Av. du Mont Aigoual 34190 GANGES

☎ +33 (0)4 67 81 01 72

🌐 www.sudcevennes.com

@ contact@sudcevennes.com

Maison du Grand Site

Belvédères de Blandas
30770 Blandas

+33 (0)4 67 81 01 72

Avril - mai - octobre : week-ends et fériés

11h00 - 17h00

Juin - juillet - août - septembre : tous les jours

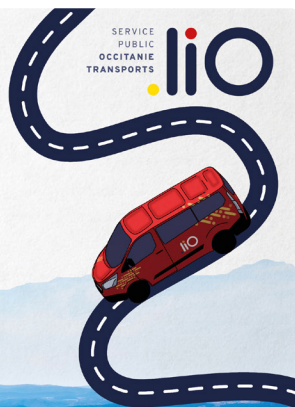
10h00 - 18h00

Les navettes en cœur de site

Un service de **navettes gratuites** est également disponible au Cirque de Navacelles. Il permet de relier les Belvédères de Blandas, le Belvédère de la Baume Auriol, le hameau de Navacelles et le départ du sentier des moulins de la Foux.

NAVETTES GRATUITES AU CIRQUE DE NAVACELLES

Stationnez votre véhicule aux belvédères
et empruntez les navettes pour vous rendre
au hameau de Navacelles



Les Belvédères
de Blandas

Belvédère de la
Baume Auriol

Hameau de
Navacelles

RENSEIGNEMENTS

Dates et fonctionnement
des navettes :

www.cirquenavacelles.com
/infos-pratiques



Accès PMR / Chien autorisé
Arrêt possible (sur demande) aux
Moulins de la Foux

Randonnée de 30 min pour rejoindre les
Moulins depuis l'arrêt navette.

Contact : Offices de Tourisme

**Odévois
& Larzac**
T.O.U.R.I.S.M.E
du Massif Central

**Sud
Cévennes**
OFFICE DE TOURISME

04 67 88 86 44 04 67 81 01 72

Embarquez dans le bus
Lodève - La Baume Auriol
et profitez des haltes dans les villages
pour découvrir les paysages du
causse du Larzac en 8 randonnées !



© Léna Faury

